AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROMONT
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Lamarche, greffière par intérim, de la Ville de Bromont.

QU'en vertu de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tout changement apporté au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit faire l'objet d'un avis public.

QUE le conseil a adopté, lors de sa séance tenue le 8 septembre 2026, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le 5 octobre est déplacée le 7 octobre à 19h à l'hôtel de ville;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2026.

Bromont, ce 9e jour du mois de septembre 2026.

Julie Lamarche, OMA
Greffière par intérim